

DECISION N° DEC_054_2024

Renouvellement de la mise à disposition de locaux au Centre Hospitalier de Sélestat

Le Centre Hospitalier de Sélestat dispose actuellement de locaux d'une surface de 180 m² au sein du bâtiment communal sis 13 rue Franz Schubert (mairie du Heyden), destinés à l'usage de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

La convention de mise à disposition des locaux arrivant à échéance, il est proposé de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, avec effet au 1^{er} septembre 2024.

Le prix de location est fixé à 1765,11 euros par mois (dans la continuité du loyer actuel). Le montant de l'avance sur charge est fixé à 500,- euros par mois.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de mettre à la disposition du Centre Hospitalier de Sélestat, à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de trois ans, renouvelable pour une période de trois ans par tacite reconduction, les locaux d'une surface de 180 m², situés 13 rue Franz Schubert.

FIXE le prix du loyer à 1765,11 €/mois et l'avance sur charge à 500,00 €/mois. Le loyer sera actualisé chaque année le 1^{er} juillet en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction, selon le dernier indice connu au moment de la révision.

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer la convention de mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240722-DEC_054_2024-AU



Domaines et Intendance/Odile BOCK

Fait à Sélestat, le 22/07/2024

Le Maire :
Marcel BAUER